



**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Stu'Dent Formation**  
 12 rue Frederic Estèbe, 31200 Toulouse  
 SIRET:  
 N° affiliation en attente  
 ci-dessous organisme de Formation

**ET**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 SIRET : \_\_\_\_\_  
 Ci-dessus désigné le stagiaire.

**EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIV :**

**Article 1 - OBJET :** En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :  
**Réussir sa prise de Teinte avec Alexandre Richard**

**Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION :**

Elle a pour objectifs :  
 - Comprendre la couleur  
 - Connaître les outils d'enregistrement de la couleur  
 - Maitriser la prise de la teinte  
 A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **1 journée**. L'horaire est le suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.

Le programme de l'action de formation est le suivant :  
**Matin**

La couleur : comment la définir et l'interpréter ? Les teintiers : lesquels et dans quelles situations ? La place de l'assistante dans l'enregistrement de la teinte  
 TP Manipulation des différents teintiers , Se servir d'un appareil photo pour la prise de teinte.

**Les outils numériques et la prise de teinte : spectrophotomètre et scanners intra-oraux**

**Après-midi**  
 Cas clinique de prise de teinte  
 Le système Elab  
 Comprendre et maitriser le protocole eLAB  
 Manipulation des outils eLAB, les outils de prise de tainte avec filtres polarisants

**Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **chirurgien-dentiste, assistant(e) dentaire.**

Pour Stu'Dent Formation,  
 Laurent ELBEZE, Président

**Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

L'action de formation aura lieu le **8 décembre 2022 à Toulouse**. Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : et **Alexandre Richard, Docteur en chirurgie dentaire.**

**Article 5 – DELAI DE RETRACTATION**

A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3 semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.  
**Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

**Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES** Le prix de l'action de formation est fixé à **495€** pour les chirurgiens-dentistes, et **240€** pour les assistantes dentaires.

**Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation proposera au stagiaire le report financier de son inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme effective.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

**Article 8 – LITIGE**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le litige.

Toulouse, le \_\_\_\_\_

Pour le stagiaire